

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du
22 juin 2023**

Le Conseil municipal de la commune de Marcols les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 juin 2023

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Lionel VIALLE, Sabine VIALLE, Jérôme VIALLE, Marc BOUCHET, Jessica CHANAL

Excusés : Baptiste BONNET

Secrétaire de séance : Jessica CHANAL

Absent non excusé : Claire JOUY, Julien BONNET

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Lecture du procès verbal du 25 mai 2023 et approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

D2023-025 Décision modificative N°1 Budget vente de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour : 07 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 5

Lors du vote du BP vente de chaleur 2023 il a été budgétisé le remboursement de l'emprunt au SDE au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés article 1687 pour un montant total de 31 868.81€, correspondant à la totalité de l'annuité à rembourser. Cette somme se décompose en capital et en intérêts. Les intérêts doivent être remboursés par la section d'exploitation. Le remboursement des 10 premières annuités avait été réalisé en investissement pour la somme globale, à ce jour il est demandé à la commune de bien vouloir régulariser les écritures comptables erronées pour les échéances passées. Dans l'attente de régularisation totale et afin de régler la totalité de l'annuité au SDE, il est proposé au Conseil municipal une décision modificative au budget vente de chaleur, présentée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	1 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
D 023 : virement à section investis.	2 683.97 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	2 683.97 €	
D 1687 : Autres dettes	3 683.97 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	3 683.97 €	
D 217578 : Autres		1 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 683.97 €
TOTAL D 66 : Charges financières		3 683.97 €
R 021 : Virement section exploitation	2 683.97 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	2 683.97 €	

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023- 026 Décision modificative N°2 Budget vente de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Lors du vote du BP vente de chaleur 2023, les montants inscrits aux dotations aux amortissements ont été erronés, suite à une demande du Service de Gestion Comptable de Privas il est nécessaire de rectifier les écritures comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 217578 : Autres TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		680.00 € 680.00 €
R 28175 : Amort. matériel et outillage technique TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		680.00 € 680.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°2 sur le budget vente de chaleur.

D2023- 027 sollicitation du fonds de concours 2023 de la CAPCA

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Par délibération n°2023-04-05/94 du 05 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2023. Une enveloppe budgétaire de 200.000 € a été allouée à ce dispositif.

Les dépenses concernées par ce dispositif sont :

- Les travaux de construction, de réhabilitation, d'aménagements et d'agencements ;
- Les dépenses d'équipement ;
- Acquisition foncière en vue de la réalisation de l'équipement hors taxes, hors frais d'actes de géomètre et de notaires et autres frais afférents
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre

Les modalités d'intervention sont les suivantes : dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2023, aide plafonnée à 50 000€, plafond applicable sur le reste à charge de la commune autres aides déduites.

2 dossiers peuvent être présentés, les taux de subvention varient de 20 à 40% selon la tranche applicable.

Le Maire propose au conseil municipal de présenter au titre du fonds de concours 2023 un dossier concernant l'opération d'investissement prévue d'aménagement du camping municipal, prévu pour un montant total de 9954.49€ HT

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la sollicitation du fonds de concours de la CAPCA pour ce projet et autorise le Maire à entreprendre et signer toutes les démarches administratives liées à cette demande.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023-028 campagne de stérilisation des chats errants

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Le maire fait part de la volonté de la commune et de plusieurs particuliers bénévoles la volonté de réorganiser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

La Fondation Brigitte Bardot accepte d'accompagner la commune dans cette démarche, un dossier de demande de bons de stérilisation sera déposé auprès de la fondation, le montant pris en charge s'élève à 90€ pour les femelles et 60€ pour les mâles, les animaux seront pris en charge par la clinique vétérinaire du Moulinon à Saint Sauveur de Montagut, les animaux seront identifiés par un « S » à l'intérieur de l'oreille. Les tarifs proposés sont les suivants : 97.30€/femelle et 61.70€/mâles.

Il indique également qu'il convient d'avoir des élus référents pour cette campagne qui seront chargés de capturer les animaux et les descendre à la clinique vétérinaire du Moulinon, sachant que la Clinique ne peut pas en prendre plusieurs à la fois.

Il rappelle que la commune de St Pierreville peut mettre à disposition de la commune une cage de capture et qu'un particulier sur Marcols peut prêter des cages de transport.

Un arrêté municipal sera pris pour lancer cette campagne et des affiches seront apposées indiquant les dates extrêmes.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents

- Indique que la campagne de stérilisation des chats libres se fera avec l'aide de la Fondation Brigitte Bardot à compter du 1^{er} septembre 2023
- Nomme pour référents élus suivants : Sabine VIALLE
- Charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour cette opération

**D2023-028 coupe de bois en forêt communale sous gestion ONF
vente de bois d'éclaircies**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Mr la Maire donne lecture de la lettre de Mr Chardon de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du régime forestier sur la parcelle F427.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- 1/ Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2/ Pour les coupes inscrites, précise la destination de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente pub.	Vente pub. UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré	Délivrance		
1 pie	AMEL	100	4	2023	2023	2023				X		Bloc sur pied	A la mesure
2 pie	AMEL	40	1.57	2023	2023	2023				X		Bloc sur pied	A la mesure

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Questions diverses

- **Visite de la maison Saint-Etienne** : la famille de Mme Saint-Etienne a proposé de céder son bien immobilier à la commune à l'euro symbolique, une visite a été organisé avant la réunion, le conseil municipal va accepter cette donation, la délibération sera prise au prochain conseil municipal
- **Gestion du camping** : Les CDD des gérants débutent le 1^{er} juillet 2023, ils seront nommés régisseurs par arrêté du Maire. Les nouvelles tentes installées seront proposées à la location à partir du 08 juillet 2023
- **Personnel communal** : Le conseil municipal a donné un avis favorable au placement en retraite anticipée pour invalidité de Mr CHANAL Roger, agent technique, il est placé en disponibilité d'office jusqu'à la décision de la CNRA
- **SYDEO** : Une nouvelle source sera prospectée à Prapommier, elle appartient à Mr Marcel NURY. Sydeo est favorable au projet, un hydrogéologue viendra mener les premières études.
- **Plan Local de l'Habitat** : compte-rendu de la dernière réunion par Anne-Marie, la commune a pour objectif 7 logements sur 6 ans selon les premiers schémas présentés. Le territoire communal dénombre 35 logements vacants, ce chiffre peut être pénalisant concernant les futures constructions autorisées sur le territoire.
- **Feu d'artifice** : le feu sera tiré le 13 juillet à partir de 22h, un équipage pompier sera présent sur le site pour assurer la sécurité
- **SICTOMSED** : suite à la mise en place du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères, la facturation s'élève à 516€ de redevance spéciale pour les bâtiments publics auxquels s'ajoutent 486€ de taxe spéciale pour le camping. Ce qui représente un coût plus élevé qu'avec l'ancien système, cependant le nouveau dispositif est satisfaisant.
- **Gestion du parc locatif de la commune** : la convention signée avec Ardèche Habitat prend fin en décembre 2023, la commune va mettre en concurrence d'autres prestataires afin de faire un choix approprié et envisager la reconduction de la convention
- **Chaufferie à bois** : le contrat d'entretien de la chaufferie par IDEX se termine fin 2023, la commune va demander l'assistance du SDE afin de renouveler le marché. Le marché d'approvisionnement en bois déchiqueté a été prolongé d'un an par simple courrier recommandé comme le permet le marché signé en 2020.
- **CCID** : la commission en charge des impôts direct se réunira le 28 juin 2023 afin de procéder à l'analyse des biens sans maîtres

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **Bulletin municipal 2023 : le reste à charge pour le budget communal après encaissement des participations de sponsors s'élève à 315€.**
- **Dates à venir :**
 - **Conseil d'école : 27 juin à 17h30**
 - **Visite de Mr Legendre directeur de l'ONAC pour remise aux enfants de l'école de leur lot dans le cadre de leur travail sur « les Petits artistes de la mémoire » : 03 juillet 2023 14h30**
 - **Visite de Mr Aumage, inspecteur d'académie à l'école : 04 juillet**
 - **Inauguration d'une salle à la Préfecture de l'Ardèche au nom de Marie Giraud : 05 juillet**
- **Prochain conseil municipal : programmé le 20 juillet à 20h30**
- **Marc BOUCHET, président de l'ASA des Ribiers donne une information concernant les pistes forestières, la piste de la Chabreyre au Pendey pourrait bénéficier de financement pour un aménagement en DFCI de la part de la Région Rhône Alpes**

La séance est levée à 23h00

**Emargements du Maire et du secrétaire de séance du Conseil municipal du
22 juin 2023**

Le maire, François BLACHE

Le secrétaire de séance, Jessica CHANAL